

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant un acte qui confirme une certaine convention conclue entre elle et la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie électrique de Hull, demandant un acte qui confirme une convention conclue par elle avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et certaines autres compagnies et corporations, et qui change son nom en celui de "Compagnie de chemin de fer de Hull à Aylmer ;

De George G. Foster, de la cité de Montréal, province de Québec, et autres d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de la Vallée de la Nelson" ;

De la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son entreprise et qui l'autorise à raccorder sa ligne avec celle de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, et pour d'autres objets.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Gowan, du comité permanent des Divorces, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 28,
MARDI, 22 septembre 1896.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit :

Conformément à l'ordre de renvoi du lundi, vingt et un septembre courant, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (D) intitulé : "Acte pour faire droit à Albert Nordheimer," et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

Et votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et toutes les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT GOWAN,
Président par intérim.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir Oliver Mowat, ministre de la Justice, s'est levé de son siège et a informé le Sénat de la mort de l'honorable John Ferguson, de la cité de Toronto, un des membres du Sénat.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à vendredi prochain.